



Appel à candidatures pour le soutien aux Cotutelles de thèse franco-allemandes

Bases de soutien :

L'Université franco-allemande (UFA) soutient, à l'instar des cursus intégrés de niveau Licence/Bachelor et Master, le développement de formations doctorales conjointes. Dans ce cadre, elle soutient des doctorants¹ inscrits en cotutelle de thèse.

L'objectif du soutien de l'UFA est de fournir une aide aux doctorants qui préparent leur thèse dans deux établissements d'enseignement supérieur, l'un français et l'autre allemand, sous la responsabilité de deux directeurs de thèse (un directeur de thèse dans chacun des deux pays), en vue d'obtenir, après une soutenance unique, le grade de docteur français et allemand.

Le doctorat binational devra respecter les critères suivants :

- qualité scientifique du projet de recherche,
- direction des recherches du doctorant par un professeur d'université français et un professeur d'université allemand,
- qualité du concept d'encadrement (encadrement spécifique et individualisé, commun aux deux établissements et destiné à élargir la spécialisation et à structurer l'intégration du doctorant dans les paysages français et allemand de la recherche).

Le financement des cotutelles de thèse est ouvert toutes les disciplines.

Modalités de soutien (préparation de la thèse et soutenance) :

L'UFA prend en charge les frais de mobilité pour une durée de trois ans, par le biais d'une allocation d'un montant total de 4 000 euros (déplacement et hébergement pour les séjours dans le pays partenaire, y compris les frais de participation à des colloques ou à des conférences) et du remboursement à hauteur de 1 000 euros maximum des frais de déplacement et d'hébergement liés à la soutenance commune.

Le soutien de l'UFA est cumulable avec les financements de base des thèses, attribués notamment par la Deutsche Forschungsgemeinschaft (DFG), l'Office allemand d'échanges universitaires (DAAD) et le MESRI par les établissements de l'enseignement supérieur et de la recherche.

¹ Dans le présent texte, le genre masculin est utilisé sans discrimination à l'égard des hommes et des femmes, dans le seul but de faciliter la lecture

Dépôt de la demande de soutien :

La demande de soutien doit être déposée en français ou en allemand auprès de l'UFA, et comporter les éléments suivants :

- le CV du doctorant et les copies de ses diplômes,
- une description du projet de thèse,
- une copie de la convention de cotutelle de thèse des établissements contractants,
- le cas échéant, une liste des publications.

La demande de soutien doit être signée par le doctorant et les deux directeurs de thèse.

Procédure :

Il s'agit d'un appel à candidatures permanent. Le dossier de demande peut être déposé dès que la convention de cotutelle de thèse aura été signée par les établissements contractants. La date d'établissement de cette convention ne devra pas être supérieure à un an.

Sur demande, l'UFA peut fournir un modèle d'une convention. En cas d'acceptation du dossier, un premier versement de 2 000 euros sera attribué. Un deuxième versement de 2 000 euros sera effectué dès que la date de la soutenance sera connue. Au cas où le doctorant ait besoin de plus de trois ans pour rédiger sa thèse, il ne pourra plus prétendre au deuxième versement. Dans certains cas motivés, la durée du soutien peut être prolongée pour deux ans maximum. Un montant de 1 000 euros sera réservé aux frais de soutenance. Les justificatifs de dépense pourront être adressés à l'UFA dans un délai de deux mois après la soutenance.

Demande de soutien limitée à la soutenance

Il est possible de déposer une demande de soutien limitée au remboursement des frais de soutenance. Dans ce cas, la demande de soutien doit être présentée au plus tard six semaines avant la soutenance de la thèse.

La demande de soutien doit être transmise à l'UFA par voie postale et voie électronique (mot-clé : cotutelle de thèse) à :

**Monsieur le Président
de l'Université franco-allemande
Villa Europa, Kohlweg 7
66123 Saarbrücken - ALLEMAGNE**

promotion-doctorat@dfh-ufa.org

Il n'y a pas de droit acquis au soutien financier de l'UFA.
Les recours auprès des tribunaux sont exclus.

Pour tout renseignement complémentaire, veuillez-vous adresser à :

Carole Reimeringer
+49(0)681 938 12-162
reimeringer@dfh-ufa.org

Eva-Maria Hengsbach
+49(0)681 938 12-124
hengsbach@dfh-ufa.org